

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation RID - Renouvellement -

PROGRAMME DE LA FORMATION (C2RRR)

2 jours | 14h00 | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Toute personne préparant l'examen de renouvellement de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses par voies ferrées
- Avoir participé à la formation (APTH-BVT) C3R39 (Formation de Remise à niveau Classe 3 à 9 sauf 7) selon le cas, C2RE9 (Formation de recyclage initiale Classe 3 à 9 sauf 7) C2RGZ (Formation de Spécialisation perfectionnement Classe 2) ou C2RE1 (Formation de spécialisation perfectionnement Classe 1)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Préparer les stagiaires à l'examen de conseiller à la sécurité
- Finaliser les connaissances spécifiques concernant le transport des matières dangereuses par voies ferrées
- Se mettre dans les conditions de l'examen
- Évaluer ses connaissances au travers d'un examen blanc

PÉDAGOGIE

Pédagogie active et participative alternant théorie et pratique, favorisant les échanges entre apprenants, appuyée par des supports conformes à la réglementation (RID, Arrêté TMD), et des évaluations régulières des acquis par exercices, études de cas et QCM.

ENCADREMENT

Formateur (CSTMD) disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le stagiaire aura acquis les connaissances lui permettant de passer l'examen de recyclage conseiller à la sécurité RID.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Les acquis de chaque stagiaire sont évalués à travers un examen blanc comprenant 50 QCM afin de mesurer à la fois la maîtrise des connaissances théoriques et leur application en situation professionnelle.

FIN DE FORMATION

Remise d'un certificat de réalisation de formation *Conseiller à la Sécurité Spécialisation RID*.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

ACCESSIBILITÉ

Sécurisez votre parcours de formation info.handicap@apave.com.²

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation RID - *Renouvellement* -

PROGRAMME	
JOUR 1 (7h)	
ACCUEIL	Le programme, déroulement de l'examen.
LA RÉGLEMENTATION	- Le RID (structures et parties) - L'annexe II de l'arrêté TMD - Les généralités du RID
EXERCICES	Différences entre RID et ADR : - Trafic ferroutage - Intervenants spécifiques (gestionnaire d'infrastructure, E.C.E...) - Les exemptions - La signalisation - Les Wagons-citernes - Les limitations de chargement - Les colis express Correction collective.
JOUR 2 (7h)	
VÉRIFICATION DES ACQUIS	Épreuve individuelle réalisée dans les conditions d'examen : QCM de 50 questions Correction collective.
ÉVALUATION DE SATISFACTION	Évaluation de la formation
SYNTHÈSE	Questions, synthèse
VÉRIFICATION DES ACQUIS	Épreuve individuelle réalisée dans les conditions d'examen : QCM de 50 questions Correction collective.
FIN DE LA FORMATION	